

## Comment remplir le formulaire

**Le calcul doit être fait pour chaque place d'affaires où sont offerts des services de physiothérapie.**

La tarification est basée sur le nombre de traitants **membres de l'OPPQ**, travaillant dans la clinique désignée.

Ce nombre de traitants est basé sur un équivalent temps plein 35 hres / semaine.

Exemple :

Membre actif désigné pour cette clinique : Jean Untel						
Personnel traitant <u>membre de l'OPPQ</u>						
Noms	pht	TRP	Nombre d'heures travaillées par semaine	Total d'heures travaillées par semaine		
Jean Untel	x		35			
François Untel		x	20			
Denise Untel		x	10			
						Nombre de traitants
				65 hres	÷ 35 hres/sem	= 1,86
						Cotisation selon l'échelle ci-jointe (TPS et TVQ inclus)
						770,38 \$

Afin de mettre à jour nos données, nous vous saurions gré de nous retourner tous les formulaires que vous avez reçus.

Si vous désirez inscrire d'autres cliniques, veuillez photocopier le nombre de formulaires désirés et inscrire les données pour cette ou ces clinique(s).

Merci.

Échelle des tarifs pour paiement total de la cotisation

Nombre de traitants	Total partiel	TPS (5%)	TVQ (7.5%)	Total
0,1 à 0,9 traitants				
1 à 1,49 traitants				
1,50 à 2,49 traitants	682,50 \$	34,13 \$	53,75 \$	770,38 \$
2,50 à 3,49 traitants				
3,50 à 4,49 traitants				
4,50 traitants et plus				

Voir les échelles des tarifs